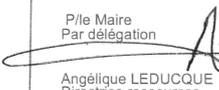
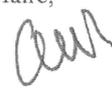
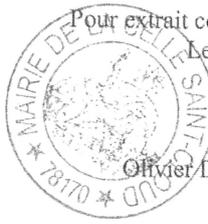


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.06 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet Composition de la commission aménagement, bâtiments, transports	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<i>Projet de délibération</i>	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33	VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22, VU la délibération du 9 juin 2020 portant création des commissions municipales et fixation du nombre de membres, VU la délibération du 9 juin 2020 portant composition des commissions municipales, VU le règlement intérieur du conseil municipal,	
Pour :31 Contre :0 Abstentions : 2 M-P DELAIGUE, O BLANCHARD	CONSIDERANT que dans sa séance en date du 9 juin 2020, le conseil municipal a décidé de la création et de la fixation du nombre de commissions municipales, ainsi que de leur composition ; CONSIDERANT que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit une commission municipale spécifiquement chargée d'étudier les questions soumises au conseil municipal qui ont trait à l'aménagement, aux bâtiments et aux transports. CONSIDERANT que règlement intérieur du conseil municipal prévoit que chaque commission comprend 10 membres dont le Maire membre et président de droit et 9 désignés par le conseil municipal, au scrutin secret ou au scrutin public si l'unanimité des membres présents en convient. CONSIDERANT qu'à la suite du décès de Monsieur Jean-Christian Schnell, 4 ^{ème} maire-adjoint, il est utile de procéder à son remplacement au sein de cette commission dans un souci de bonne administration de la collectivité ; CONSIDERANT la candidature de M. Jean-Luc Prieur,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI Les Conseillers Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité des membres présents et représentés, ELIT M. Jean-Luc Prieur membre de la commission aménagement, bâtiments et transports.	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024 P/le Maire Par délégation  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources 	Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE 
La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.		